

[Accueil](#) | [Vaud & Régions](#) | [Politique locale](#) | [Vaud: Le PS durcit les règles contre les élus cumulards](#)

Abo **Politique vaudoise**

Les socialistes durcissent les règles contre les élus cumulards

Le PS Vaud a adopté une réforme de ses statuts pour rendre plus strictes les dérogations à la limitation du nombre de mandats électoraux.



Renaud Bournoud

Publié: 25.05.2025, 17h07



Le Congrès du Parti socialiste vaudois, samedi à Cossonay.

CHANTAL DERVEY



Écoutez cet article:



00:00 / 03:51 1X

[BotTalk](#)

En bref:

- Les socialistes vaudois ont adopté de nouvelles règles limitant les mandats électoraux.
- Une seule dérogation par personne et par mandat est désormais possible.
- Les listes électorales devront désormais inclure au minimum 50% de femmes.
- Le comité directeur espère ainsi avoir refermé ce débat qui a suscité de vives tensions au sein du parti.

Les socialistes vaudois s'étaient donné rendez-vous samedi à Cossonay pour un congrès cathartique. À l'ordre du jour, la révision des statuts du parti sur un point qui agite les camarades depuis des années: les dérogations accordées à certains élus leur permettant d'enchaîner des législatures au-delà de la limite à laquelle le parti tente de s'astreindre.

Les délégués ont finalement suivi la proposition du comité directeur. Les dérogations ne seront pas interdites, mais il sera plus compliqué d'en obtenir une. Un compromis qui vise l'apaisement.

Concernée par cette modification des statuts, la conseillère d'État Nuria Gorrite – qui en est à son troisième mandat - est montée à la tribune pour la défendre: «C'est un débat exigeant que nous allons mener parce qu'il touche à un équilibre délicat entre l'expérience et la nécessité du renouvellement démocratique. Mais cette réforme statutaire est un acte de lucidité, car nous savons au PS que le pouvoir ne se garde pas, il se prête.»

Une seule dérogation

Concrètement, la limite reste à trois législatures au Conseil d'État et au Grand Conseil, cumulables. Au niveau fédéral, la barre est fixée à quatre mandats au Conseil national et au Conseil des États, mais non cumulables. Si un parlementaire fédéral siège successivement dans les deux Chambres, il ne peut pas dépasser six législatures.

Une seule dérogation est possible par personne et par mandat. Et il revient au comité directeur de la présenter au Congrès. Auparavant, le candidat se présentait librement devant les délégués. Les trois quarts des votes du Congrès sont désormais nécessaires pour se voir accorder une dérogation.

«C'est un durcissement des règles, sans se tirer une balle dans le pied pour les élections», estime Romain Pilloud. Techniquement, le parti peut encore déroger pour ne pas se priver d'une potentielle locomotive électorale.

Samedi soir, le président du Parti socialiste vaudois était surtout content d'avoir ce débat derrière lui: «Cela a été un long processus qui touche à plein d'émotions, qui parle d'individus.» Les discussions sur la modification des statuts devaient se tenir le plus loin possible des échéances électorales, afin de «dépersonnaliser le débat».

«Par rapport au Congrès de Payerne de 2022, la discussion a été très saine aujourd'hui», continue Romain Pilloud. Ce jour-là, les camarades avaient accepté de justesse une «proposition alternative du comité directeur» qui accordait une deuxième dérogation à Roger Nordmann pour se représenter en Conseil national, laissant ainsi la voie libre à Pierre-Yves Maillard pour les États. Le vote s'était fait à bulletins secrets. «Il était nécessaire de refermer la plaie ouverte à Payerne», se félicite le président.

Il faut gagner des sièges pour se renouveler

Pierre-Yves Maillard est, d'ailleurs, revenu sur la «solution» trouvée à Payerne. Elle a permis au PS de faire «le meilleur score de ces

trente dernières années». Le conseiller aux États rappelle qu'il faut gagner des sièges pour permettre une relève: «En 2023, nous avons permis à trois nouveaux d'entrer en Conseil national.»

Dans ce long débat sur les statuts, la Jeunesse socialiste a souvent aiguillonné le parti. Elle a même réussi à faire passer un amendement qui lui donne une place de droit sur la liste pour le Conseil national. Un résultat néanmoins «mitigé» pour son porte-parole Mehdy Henrioud: «Nous voulions l'interdiction de toute dérogation.»

En revanche, le PS ⁷ a inscrit noir sur blanc dans ses statuts que les listes pour le Grand Conseil et le Conseil national doivent être composées «au minimum de 50% de femmes».

Renaud Bournoud est journaliste à la rubrique vaudoise de «24 heures» depuis 2012. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

108 commentaires